

Commune de Mas de Londres

Mairie – Le Village – 34380 Mas de Londres

Tél : 04.67.55.07.79

Mairie.masdelondres@gmail.com

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

V-2 ANNEXES SANITAIRES

Notice technique



Jérôme Berquet Urbaniste OPQU – Le Dôme,
1122 avenue du Pirée - 34000 Montpellier -
jberquet.consultant@gmail.com

Les Ecologistes de l'Euzière –
Domaine de Restinclières - 34730
Prades-le-Lez – euziere@euziere.org

ELLIPSIG Conseil et ingénierie en
géomatique – 1, rue de Cherchell –
34070 Montpellier – contact@ellipsig.fr

SOMMAIRE

Préambule.....	5
Eau potable.....	6
Eaux usées.....	16
A. Assainissement collectif.....	17
B. Assainissement non collectif.....	20
Note de la CCGPSL sur la capacité des réseaux.....	21
Déchets.....	24

PRÉAMBULE

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup est compétente en matière d'eau potable, d'eau brute, d'assainissement collectif et non collectif suite au transfert de compétence organisé par la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015, dite Loi NOTRe.

Par ailleurs, la Loi du 27 février 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM, a attribué une nouvelle compétence exclusive et obligatoire à la Communauté de Communes au 1er janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Ces modifications ont nécessité pour la Communauté de Communes de mettre en place l'organisation nécessaire pour assurer une continuité des services rendus à l'utilisateur dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (petit et grand cycle de l'eau). C'est pourquoi au 1er janvier 2018, la Communauté de Communes s'est dotée d'une nouvelle Direction de l'Eau et de l'Assainissement qui comprend :

- Un service «Eau Potable» pour 26 communes, 10 communes du territoire restant gérées par le Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC),
- Un service «Assainissement Non Collectif» pour 36 communes,
- Un service «Assainissement Collectif» pour 33 communes (3 communes ne disposant d'aucune station d'épuration),
- Un service «Eau brute» sur l'intégralité du territoire à l'exception des communes situées sur le territoire du SMGC,
- Un service «Grand Cycle de l'eau» qui comprend notamment la nouvelle compétence GEMAPI.

L'EAU POTABLE

1- LA COMPÉTENCE ET L'ORGANISATION DU SERVICE

La CCGPSL est compétente en matière d'eau potable depuis le 1er janvier 2018. Elle exerce la compétence en matière de constitution et d'exploitation des réseaux d'eau potable pour 26 communes (dont Mas-de-Londres). Elle se substitue à l'ancien Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Région du Pic Saint-Loup (SMEA), qui gérait la compétence en eau potable sur 22 communes dont Mas-de-Londres.

La CCGPSL s'est ainsi dotée d'une Direction de l'Eau et de l'Assainissement, qui assure la gestion, la production, le traitement et la distribution d'eau potable.

Concernant Mas-de-Londres, le service est délégué à la SAUR, dont le contrat d'affermage prendra fin le 31 décembre 2024.

2- LE RÉSEAU ET LES RESSOURCES

Le réseau intercommunal (600 km de canalisations) est organisé en plusieurs unités de distribution (UDI) interconnectées et est alimenté à partir de 11 sites de production (dont 1 non exploitable).

Sur le périmètre de l'ancien SMEA (22 communes et 38.500 habitants), les ressources sont constituées par :

- le forage du Boulidou (Les Matelles), débit autorisé de 3.600 m³/ jour,
 - le forage du Moulinet / Frouzet (Saint-Martin-de-Londres), débit autorisé de 1.950 m³/ jour,
 - le forage du Fenouillet (Vacquières), débit autorisé de 700 m³/ jour,
 - le forage de Baumes (Ferrières-les-Verreries), débit autorisé de 40 m³/ jour.
- soit une capacité totale de production de 6.290 m³ / jour.

Cette capacité est complétée par l'importation en provenance de la Source du Lez qui constitue la principale ressource. La CCGPSL importe également de l'eau du SM Garrigues-Campagne et de la commune de Brissac.

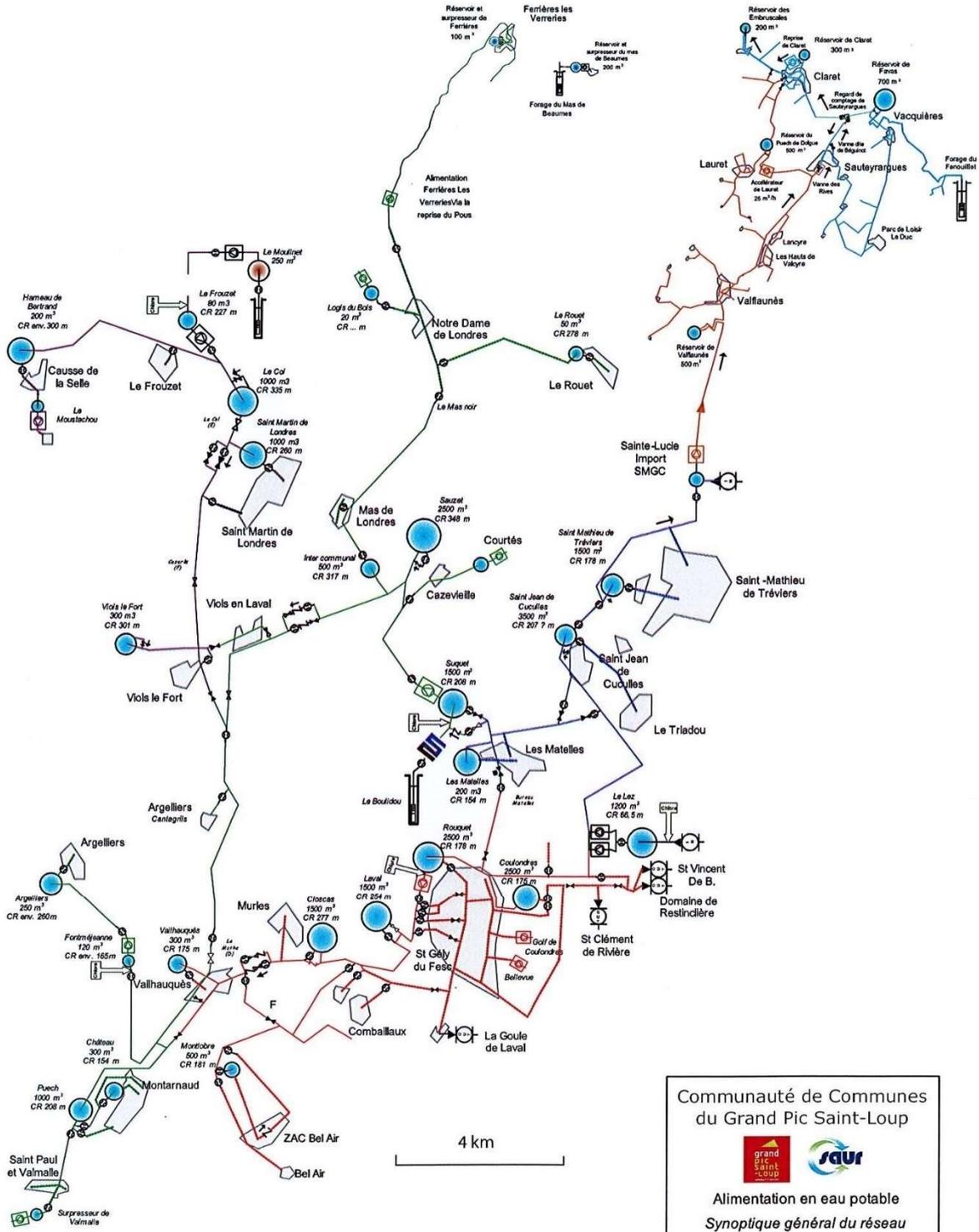
La commune de Mas-de-Londres est équipée d'un réseau d'adduction d'eau potable qui compte 290 abonnés en 2021, contre 280 abonnés en 2020.

Il relève de l'UDI du Suquet-Boulidou, qui regroupe les communes de Argelliers, Cazevieille, Montarnaud, Saint-Paul-et-Valmalle, Viols-en-Laval, Viols-le-Fort, Mas de Londres, Notre-Dame de Londres, Rouet et Ferrières-les-Verreries.

Le forage du Boulidou a été régularisé par déclaration d'utilité publique (arrêté préfectoral n°92-I-0901 du 15 avril 1992), avec un débit autorisé de 150 m³/ heure et 3600 m³/ jour. L'eau est puisée dans l'aquifère des Calcaires jurassiques du compartiment occidental du système karstique de la source du Lez.

L'UDI du Suquet-Boulidou est interconnectée avec les UDI du Moulinet, Lez Nord et Lez Sud.

SYNOPTIQUE DU SECTEUR DE L'EX-SMEA

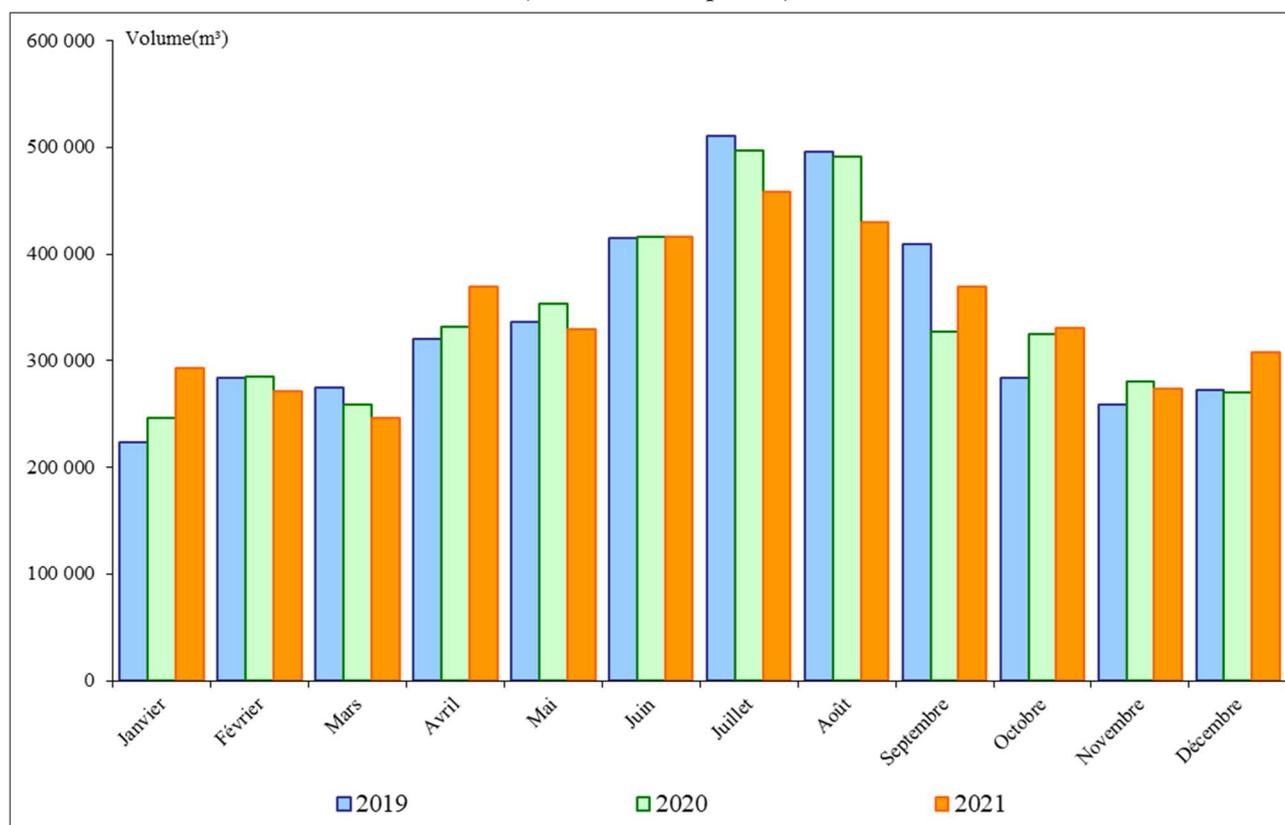


3- PRODUCTION ET CONSOMMATIONS

Échelle intercommunale

Au vu du RPQS 2021, à l'échelle intercommunale, les volumes produits et consommés sont en diminution entre 2020 et 2021. On note toutefois une augmentation des volumes importés et exportés.

COMPARAISON des VOLUMES MENSUELS de 2019 à 2021 (Produits + Importés)



Évolution des volumes (en m3) - Source RPQS 2021

Années	2020	2021
Volumes produits en m3	1.759.648	1.694.246
Besoins réseaux en m3	68.568	95.954
Volumes importés en m3	2.298.755	2.331.283
Volumes mis en distribution en m3	3.635.581	3.587.583
Volumes exportés en m3	422.822	437.946
Volumes consommés en m3	2.799.517	2.746.695

* $Volumes\ mis\ en\ distribution = (Volume\ produit + volume\ importé - volume\ exporté)$

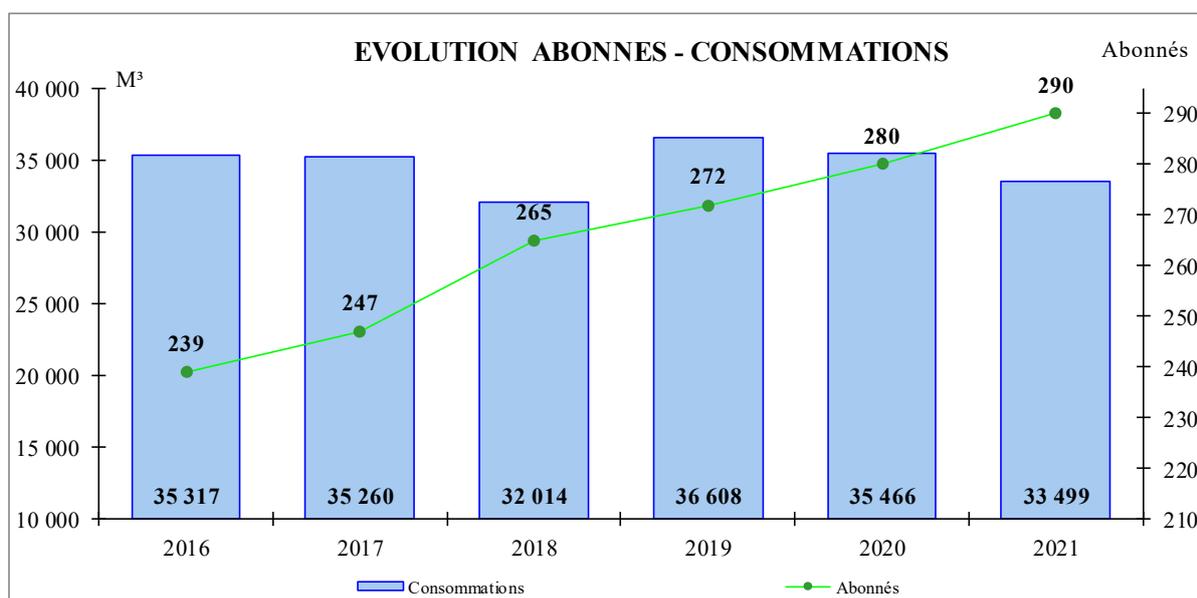
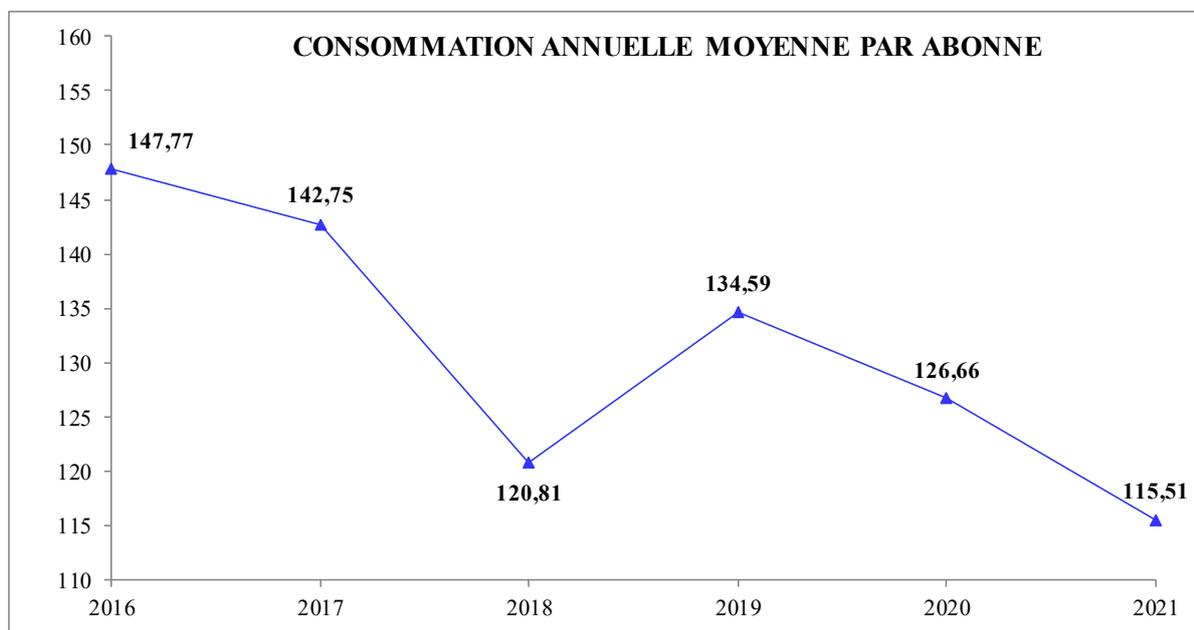
Échelle UDI Suquet-Boulidou

Selon les données 2021 de la Direction Eau et Assainissement de la CCGPSL, le volume moyen journalier prélevé sur forage du Boulidou s'établit à 2 000 m³/j. En pointe, le volume maximum réglementaire a été atteint sur les précédentes années soit 3.600 m³/j. La ressource arrive donc en limite de capacité en période de pointe.

Échelle communale

Selon le RPQS 2021, les volumes consommés annuellement sont en baisse par rapport aux cinq années précédentes, excepté 2018. En 2021, la consommation sur la commune est de 33.499 m³, soit une consommation annuelle par abonné de 115,51 m³ et de 137 litres / jour / habitant.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Consommations	35 317	35 260	32 014	36 608	35 466	33 499
Abonnés	239	247	265	272	280	290
Consommation moyenne/Ab/An	147,77	142,75	120,81	134,59	126,66	115,51



4- RENDEMENT DU RÉSEAU

Selon le RPQS 2021, le rendement du réseau sur le périmètre de l'ancien SMEA est stable entre 2020 et 2021, avec une légère amélioration. L'indice linéaire de pertes en réseau marque un léger infléchissement mais l'indice linéaire des volumes non comptés augmente.

Rendement - Indices linéaires de pertes et de volumes non comptés - Source RPQS 2021

Secteur de l'ex SMEA	2020	2021
Rendement du réseau de distribution	81,01 %	81,13 %
Indice linéaire de pertes de réseau	3,41	3,37
Indice linéaire des volumes non comptés	3,72	3,84

$$* \text{Rendement du réseau de distribution} = \frac{(\text{Volume Consommé Autorisé} + \text{Volume Exporté}) \times 100}{(\text{Volume Produit} + \text{Volume Importé})}$$

** Indices : exprimés en m³ / km / jour.

5- INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE

2021 Secteur de l'ex-SMEA		
Indicateurs descriptifs du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	45 871
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2022	2,11
D 102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120m ³ - Année 2021	2,06
D 151.0	Délaï maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	
Indicateurs de performance du service eau potable		
Code	Définition	Résultat
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,00%
P 103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	81,13%
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,84
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	3,37
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,20%
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage des Baumes	100
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage du Boulidou	100
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage du Fenouillet	100
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage du Frouzet	100
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - Forage du Pézouillet	100
P 109.0	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité	0 €
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	1,46%
P 152.1	Taux de respect du délaï maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,86%
P 153.2	Durée d'extinction de la dette	18 ans et 9 mois
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,16%
P 155.1	Taux de réclamations	2,45 %

6- BILAN DE L'ADÉQUATION BESOINS / RESSOURCES

(Cf. Note d'analyse de la CCGPSL sur la commune de Mas-de-Londres)

Besoins en eau potable

La consommation annuelle 2021 sur la commune de Mas-de-Londres est de 33.499 m³/an. Considérant une population actuelle de 670 habitants, le volume journalier moyen par habitant est de 137 l/j/hab.

Considérant une augmentation de 60 habitants d'ici 10 ans, les besoins en eau potable supplémentaires correspondent à un volume moyen journalier supplémentaire de 9 m³ et 5,4 m³/j en situation de pointe.

Ressource disponible

La commune de Mas-de-Londres fait partie de l'unité de distribution (UDI) du Suquet/Boulidou.

Elle est alimentée en eau potable par le forage du Boulidou dont le volume journalier autorisé est fixé par arrêté préfectoral à 3 600 m³/j.

Les besoins en eau actuels sur cet UDI sont les suivants :

- 2 000 m³/j en moyenne
- 3 600 m³/j en pointe.

Bilan adéquation ressource / besoins

La ressource en eau alimentant l'UDI du Suquet/Boulidou est déjà sollicitée à hauteur de son volume maximum journalier autorisé en situation de pointe.

Le schéma directeur du SMEA établi en 2015 identifiait cette ressource comme déficitaire dès 2020 et proposait plusieurs pistes pour augmenter la capacité en eau potable :

- révision de la DUP du forage du Boulidou, pour augmenter le débit de production à 4000 m³ / j
- mise en service d'une nouvelle ressource, le forage du Redonel (commune de Saint-Gély du Fesc), qui fait l'objet d'études depuis 1995.

A ce jour, la révision de la DUP du Boulidou n'a pas été entreprise mais le forage du Redonel a fait l'objet des autorisations nécessaires (arrêté préfectoral n°110782 du 21 septembre 2021), avec institution de périmètres de protection. Au terme de la DUP, le débit autorisé est de 4000 m³/jour et 1.220.000 m³ annuels. La programmation des travaux reste à préciser par le schéma directeur de la CCGPSL en cours d'élaboration, avec une mise en service projetée en 2026.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCGPSL est en cours de révision.

Dans ce cadre, l'adéquation besoins/ressources de l'UDI du Suquet/Boulidou a démontré l'incapacité des infrastructures existantes du réseau d'eau potable à répondre aux besoins actuels et futurs des 10 communes de l'UDI. La capacité de production maximale du forage du Boulidou a été dépassé à 6 reprises depuis 2018.

Parmi les solutions étudiées, le renforcement de la station de reprise du Rouquet apparaît comme la plus pertinente. Ce renforcement permettrait de faire basculer la commune d'Argelliers, dont les besoins de pointe sont évalués à environ 300 m³/j, sur l'unité de distribution du Lez Sud et donc de réduire la tension sur la ressource du Suquet.

A cet effet, par délibération du 23 mai 2023, le Conseil de Communauté de la CCGPSL a approuvé le projet de convention financière entre la CCGPSL et la CCVH pour le renforcement de la station de reprise d'eau potable du Rouquet. Les travaux consisteront en la fourniture, pose et raccordement hydraulique et électrique de 3 pompes à vitesse variable (débit unitaire 90 m³/h) en remplacement des pompes existantes. Les dépenses sont inscrites au budget annexe eau potable.

En conclusion :

En matière d'alimentation en eau potable, les besoins en eau liés à l'évolution démographique ne pourront pas être assurés par la ressource en eau actuelle, celle-ci étant déjà sollicitée au maximum de son volume autorisé en période de pointe.

Toutefois, des solutions existent à court et moyen termes pour abonder la ressource.

7- PLANS DU RÉSEAU

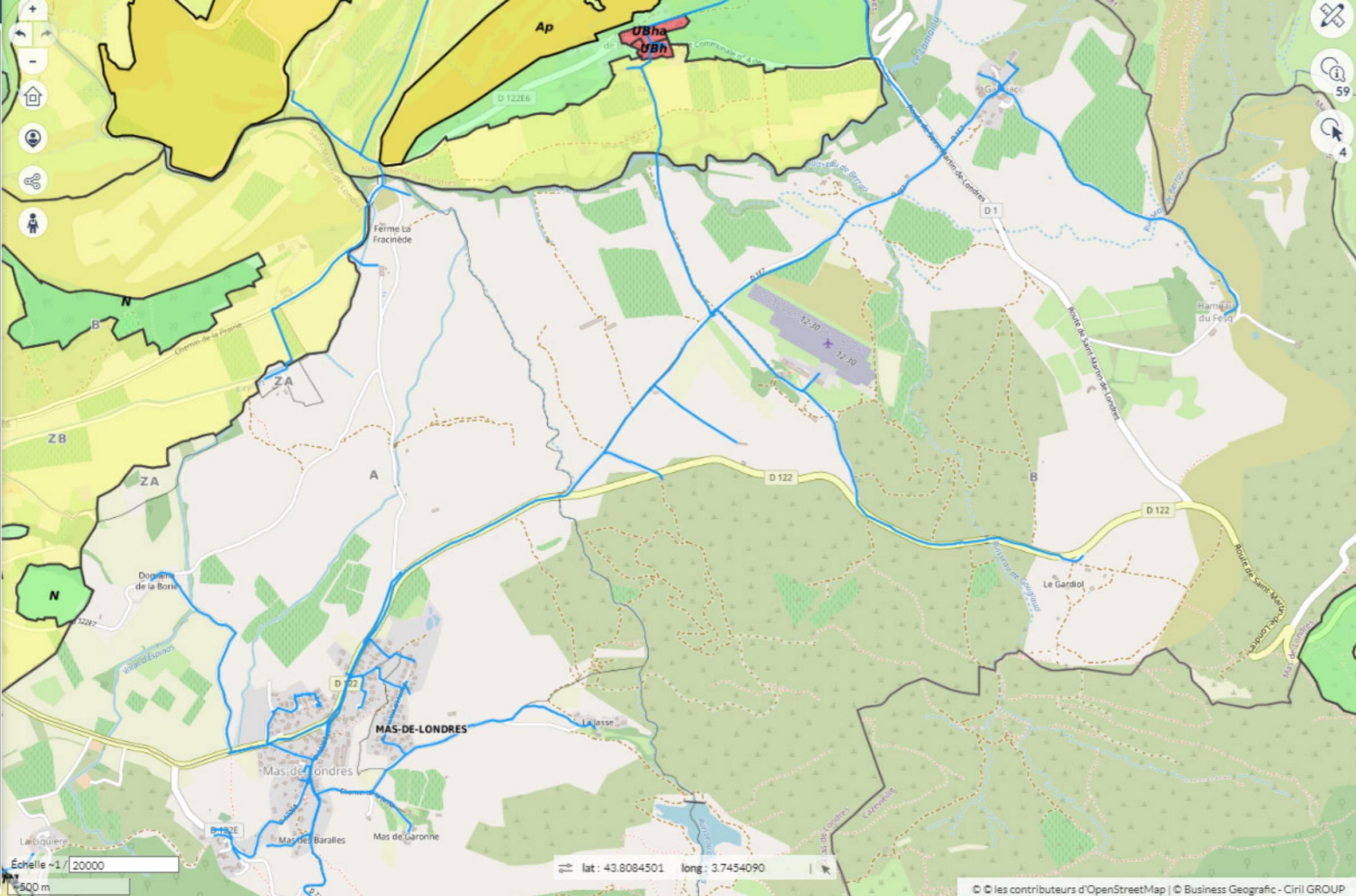


Thématiques **Légende**

- Foncier
- Réseaux humides
 - Adduction en eau potable
 - Nœuds indéfinis des résea... i
 - Ouvrages des réseaux AEP
 - Station de surpression
 - Station de reprise
 - Station de traitement (incl. pr...
 - Station de pompage
 - Captage (incl. puits, forage)
 - Réservoir
 - Appareillages des réseaux AEP
 - Canalisations des réseaux ... i
 - Unités de distribution ... i T
 - Assainissement
 - Nœuds indéfinis des résea... i
 - Appareillages des réseaux d'assainiss... i
 - Point de branchement
 - Ventouse
 - Vidange (incl. purge)
 - Prise en charge
 - Ouvrages des réseaux d'assainissem... i
 - Station d'épuration
 - Déversoir d'orage
 - Regard
 - Réservoir de chasse
 - Refolement
 - Relevage

Échelle ~1/ 5000
~100m

lat: 43.7883160 long: 3.7486844



Thématiques **Légende**

- Foncier
- Réseaux humides
 - Adduction en eau potable
 - Nœuds indéfinis... (Invisible) i
 - Ouvrages des réseaux AEP
 - Station de surpress... (Invisible)
 - Station de reprise (Invisible)
 - Station de traiteme... (Invisible)
 - Station de pompage
 - Captage (incl. puits, forage)
 - Réservoir
 - Appareillages des réseaux ... (Invisible) i
 - Canalisations des réseaux ... i
 - Unités de distribution ... i T
 - Assainissement
 - Nœuds indéfinis... (Invisible) i
 - Appareillages des réseaux ... (Invisible) i
 - Point de branchement
 - Ventouse
 - Vidange (incl. purge)
 - Prise en charge
 - Ouvrages des réseaux d'assainissem... i
 - Station d'épuration
 - Déversoir d'orage
 - Regard (Invisible)
 - Réservoir de chasse
 - Refolement
 - Relevage

LES EAUX USÉES

A. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(Cf. Note d'analyse de la CCGPSL sur la commune de Mas-de-Londres)

1- LA COMPÉTENCE ET L'ORGANISATION DU SERVICE

La CCGPSL est compétente en matière d'assainissement depuis le 1er janvier 2018. Elle assure la collecte des eaux usées, le transport, la dépollution, l'élimination des boues produites et le contrôle de raccordement sur le territoire de 33 communes, dont 22 en régie.

Concernant Mas-de-Londres, la gestion des eaux usées est déléguée à la SAUR.

2- LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune dispose d'un réseau de collecte des eaux usées qui dessert le Mas d'Alègre et le hameau du Castellat. En 2021, la commune compte 212 abonnés, soit une population raccordée de 488 habitants.

Les eaux usées sont collectées et traitées par une station d'épuration, mise en place en 2013, de type bassin de lagunage (filtre planté de roseaux à double étage). D'une capacité épuratoire initiale de 400 Équivalents Habitants (EH), elle a fait l'objet de travaux d'extension de sa capacité de traitement à 600 EH ainsi que de travaux de réhabilitation de la lagune, pour une capacité de 35 kg/j de DBO5.

3- BILAN ADÉQUATION BESOINS / CAPACITÉ DE TRAITEMENT

Charges à traiter

Considérant l'évolution démographique retenue dans le cadre du PLU, celle-ci représente environ 60 équivalents-habitants (EH) supplémentaires à traiter au niveau de la station d'épuration.

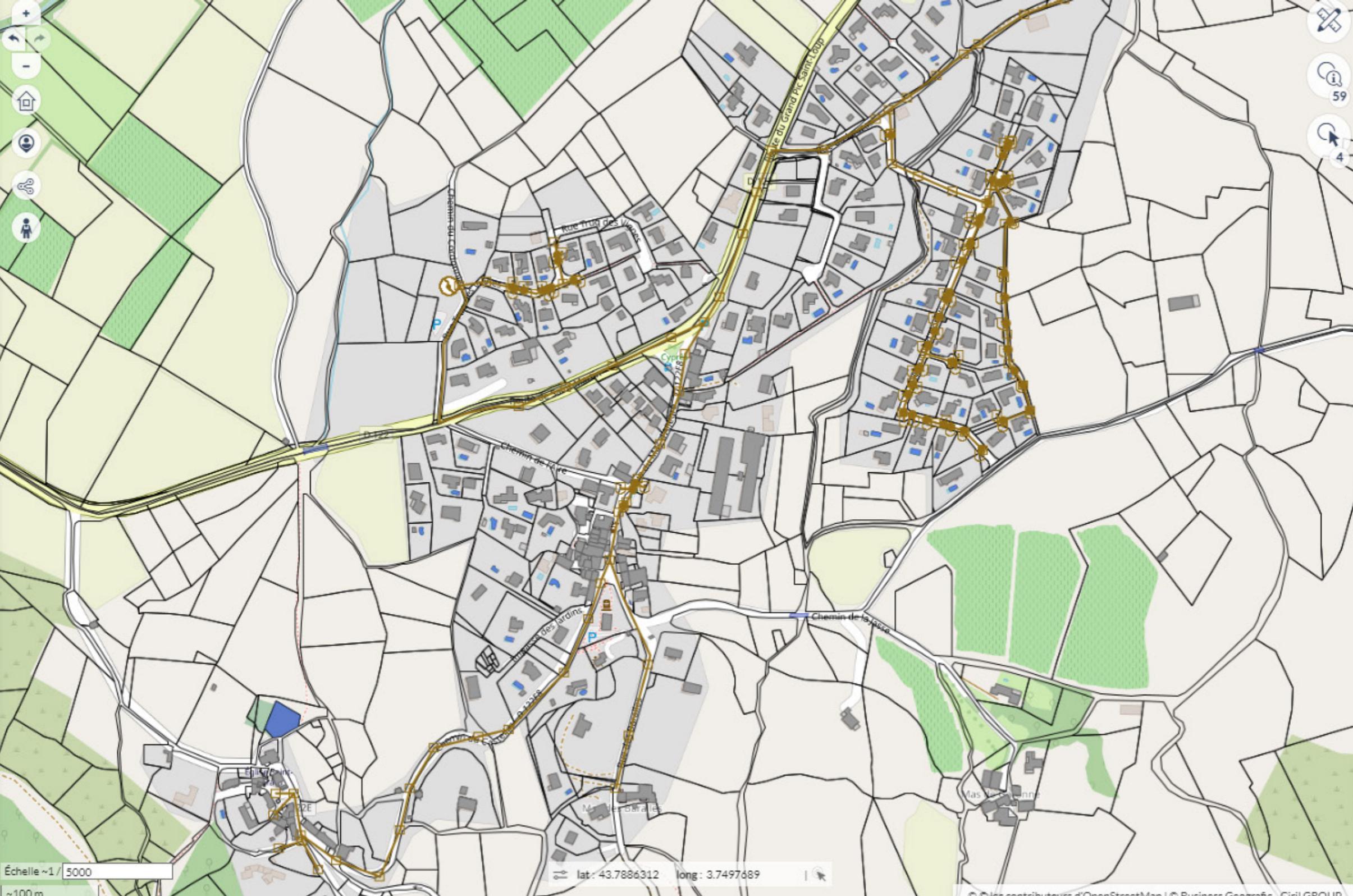
Capacité des ouvrages existants

En 2021, les données d'autosurveillance montrent que la station reçoit une charge polluante entrante moyenne de 14,91 kg/j de DBO5, soit 249 EH, ce qui représente 41,5 % de sa capacité. Elle présente donc une capacité résiduelle notable permettant de traiter des charges polluantes supplémentaires.

En conclusion :

La station d'épuration est donc en mesure de traiter les charges polluantes supplémentaires projetées par temps sec.

STEP de MAS DE LONDRES												
Code Sandre de la station : 060934152001												
Caractéristiques générales												
Filière de traitement		Lagunage aéré suivi de filtres plantés de roseaux										
Date de mise en service		2013										
Commune d'implantation		Mas de Londres										
Lieu-dit												
Capacité nominale STEP en EH		400										
Nombre d'abonnés raccordés		212										
Nombre d'habitants raccordés		488										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		60										
Prescription de rejet												
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 30/01/2008										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur: Nom du milieu récepteur:										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et/ou				Rendement (%)			
DBO5	35				<input type="checkbox"/> Et <input checked="" type="checkbox"/> Ou				60			
DCO	200				<input type="checkbox"/> Et <input checked="" type="checkbox"/> Ou				60			
MES	50				<input type="checkbox"/> Et <input checked="" type="checkbox"/> Ou				50			
NGL					<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
NTK					<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
pH					<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
NH4+					<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Pt					<input type="checkbox"/> Et <input type="checkbox"/> Ou							
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	



Thématiques

Légende

- > Voirie
- > Développement économique
- > Activités de pleine nature (APN)
- > Forêt et DFCI
- > Agriculture
- > Mobilité
- > Environnement
- > Foncier
- ✓ Réseaux humides
 - ✓ Adduction en eau potable
 - ▲ Noeuds indéfinis des résea... i
 - ✓ Ouvrages des réseaux AEP
 - [ST] Station de surpression
 - [MT] Station de reprise
 - [MT] Station de traitement (incl. pr...
 - [P] Station de pompage
 - [P] Captage (incl. puits, forage)
 - [R] Réservoir
 - > Appareillages des réseaux AEP
 - Canalisations des réseaux ... i
 - [] Unités de distribution ... i T
 - ✓ Assainissement
 - ▲ Noeuds indéfinis des résea... i
 - ✓ Appareillages des réseaux d'assainiss...
 - [] Point de branchement
 - [] Ventouse
 - [] Vidange (incl. purge)

Échelle ~1/5000
~100 m

lat : 43.7886312 long : 3.7497689

© Les contributeurs d'OpenStreetMap | © Business Geographic Civil GROUP

B. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1- LA COMPÉTENCE ET L'ORGANISATION DU SERVICE

Depuis le 1er janvier 2018, l'assainissement non collectif des 36 communes est géré par le service public de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

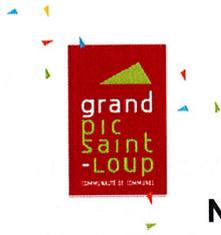
Le SPANC a pour missions :

- d'instruire les projets d'assainissement non collectif déposés en mairie dans le cadre de la construction d'une habitation ou de sa réhabilitation,
- d'assurer le contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées
- de recenser et veiller au bon fonctionnement et à l'entretien des dispositifs existants: écoulement, traitement, vidange...

2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LA COMMUNE

La commune compte 64 installations d'assainissement non collectif pour 75 logements et 160 habitants.

Selon le RPQS 2021, 63 installations ont été contrôlées. Le taux de conformité s'élève à 79,37 % des installations, 13 étant jugées non conformes.



Note d'analyse concernant l'alimentation en eau potable et la collecte et le traitement des eaux usées de la Commune de Mas de Londres Révision du PLU

Contexte et objet de la note

La Commune de Mas de Londres fait partie de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, qui exerce la compétence eau potable et assainissement collectif eaux usées.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, celle-ci souhaite disposer d'une analyse sur les conditions d'alimentation en eau potable (adéquation besoins/ressources) et la capacité des ouvrages assainissement (poste de relevage et station d'épuration) au regard des prévisions d'urbanisation de la commune.

Données d'entrée

Les orientations démographiques retenues par la commune dans le cadre de l'élaboration de son PLU¹ sont :

- Population au 1^{er} janvier 2022 : 670 habitants,
- + 60 habitants sur la période 2022/2032.

La commune passerait ainsi de 670 à 730 habitants à l'horizon 2032.

Alimentation en eau potable

Adéquation besoins/ressources

Besoins en eau potable

La consommation annuelle 2021 sur la commune de Mas de Londres est évaluée à 33 499 m³/an. En considérant une population actuelle de 670 habitants, le volume journalier moyen par habitant est fixé à 137 l/j/hab.

Pour 60 habitants supplémentaires, on estime donc les volumes et débits suivants :

- ***Volume journalier supplémentaire : 9 m³***
- ***Débit de pointe supplémentaire : 5,4 m³/h***

Ressource en eau disponible

La commune de Mas de Londres fait partie de l'unité de distribution (UDI) du Suquet/Boulidou.

Elle est alimentée en eau potable par le forage du Boulidou dont le volume journalier autorisé est fixé par arrêté préfectoral à 3 600 m³/j.

Les besoins en eau actuels sur cet UDI sont les suivants :

- 2 000 m³/j en moyenne
- 3 600 m³/j en pointe



La ressource en eau alimentant l'UDI du Suquet/Boulidou est déjà sollicitée à hauteur de son volume maximum journalier autorisé en situation de pointe.

Capacité des réseaux existants

Les réseaux de distribution principaux de la commune semblent suffisamment dimensionnés pour transiter les débits de pointe futurs occasionnés par les différentes opérations d'urbanisme.

Concernant les constructions à venir, l'absence d'informations sur l'emplacement exact de ces projets n'a pas permis de vérifier la capacité des canalisations inférieures à 125 mm de diamètre.

Capacité des ouvrages existants

La commune de Mas de Londres est alimentée par le réservoir du Mas Noir (capacité de 500 m³ en 2 cuves de 250 m³) qui alimente les communes de Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Rouet et Ferrières les Verreries.

Considérant les volumes journaliers maximum futurs et en tenant compte uniquement de l'augmentation des besoins de la commune de Mas de Londres, l'ouvrage de stockage disposera d'une autonomie tout juste supérieure à 24 heures en pointe. En fonction de l'évolution démographique retenue sur les autres communes de l'UDI alimentées depuis ce réservoir, un renforcement de sa capacité de stockage serait à étudier.

Collecte et traitement des eaux usées

Concernant les abonnés au service des eaux sur la commune de Mas de Londres, la répartition actuelle de la gestion de l'assainissement se fait de la manière suivante :

Nombres de branchements au réseau collectif : 220

Nombres d'installation ANC : 62

Charges à traiter

Considérant l'évolution démographique retenue dans le cadre du PLU de la commune, celle-ci représente environ 60 équivalents-habitants (EH) supplémentaires à traiter au niveau de la station d'épuration.

Capacité des ouvrages existants

Station d'épuration

La station d'épuration actuelle a fait l'objet en 2021 de travaux d'extension de sa capacité de traitement de 400 à 600 EH ainsi que de travaux de réhabilitation des lits de filtres plantés existants.

Au regard des données d'autosurveillance (source 2021), la station d'épuration reçoit une charge polluante entrante moyenne de 14.91 kg/jour de DBO5 soit 249 EH ce qui représente 41.5% de la capacité de la STEP.

La station d'épuration sera donc en mesure de traiter les charges polluantes supplémentaires.

Postes de relevage

Le poste de relevage du Truq des Vignes, collecte les eaux usées du lotissement du même nom. Il fonctionne actuellement sur 1 seule pompe. Des travaux de réhabilitation du cuvelage sont prévus courant 2022-2023 ; la



deuxième pompe pourra ainsi être mise en place. Aujourd'hui, le mode de fonctionnement dégradé du poste ne permet pas de vérifier sa capacité.

Conclusion :

En matière d'alimentation en eau potable, les besoins en eau liés à l'évolution démographique prévue dans le PLU de la commune de Mas de Londres ne pourront pas être assurés par la ressource en eau actuelle, celle-ci étant déjà sollicitée au maximum de son volume autorisé en période de pointe.

La Communauté de communes poursuit le programme de travaux inscrit dans les conclusions du schéma directeur d'eau potable de l'ex-SMEA parmi lesquels les prélèvements depuis le champ captant du Redonel qui permettront de couvrir les besoins en eau potable futurs sur l'UDI du Lez, bénéficiant ainsi à l'UDI du Suquet. La mise en service de ce forage est prévue à l'horizon 2026.

Considérant les volumes journaliers maximum futurs et en tenant compte uniquement de l'augmentation des besoins de la commune de Mas de Londres, l'ouvrage de stockage disposera d'une autonomie tout juste supérieure à 24 heures en pointe. En fonction de l'évolution démographique retenue sur les autres communes de l'UDI alimentées depuis ce réservoir, un renforcement de sa capacité de stockage serait à étudier

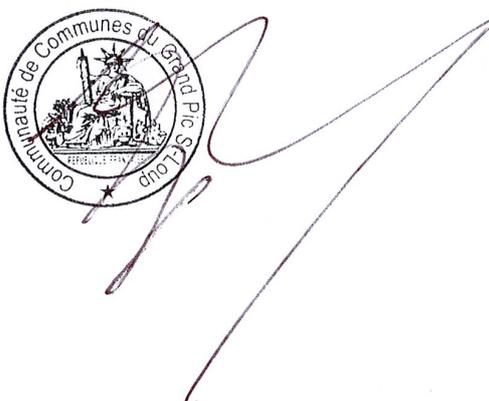
En matière de collecte et de traitement des eaux usées, les charges polluantes supplémentaires attendues pourront être traitées par la station d'épuration actuelle.

Fait à Saint Mathieu de Tréviers

Le 18 octobre 2022

Le Président,

Alain BARBE



LES DÉCHETS

1- LA COMPÉTENCE ET L'ORGANISATION DU SERVICE

La CCGPSL est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, qui comprend :

- la collecte,
- le transport vers les filières de traitement,
- le suivi des traitements et des recyclages.

Les déchets ménagers comprennent :

- les ordures ménagères, composées des déchets recyclables et des déchets non recyclables,
- les déchets ménagers encombrants (mobilier, électroménager...),
- les déchets de jardinage, gravats, déblais...,
- les déchets liés à l'usage de l'automobile (huiles, pneus...),
- les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, piles...).

La collecte se réalise soit en porte à porte, soit par apport volontaire dans l'une des 8 déchetteries intercommunales, soit par apport volontaire en colonnes de tri (verre, papier, huile de vidange, vêtement). La CCGPSL met également à disposition une déchetterie mobile.

Les déchets putrescibles sont habituellement collectés via les ordures ménagères non recyclables. Une partie de ces déchets peut être directement éliminée par les habitants à l'aide de composteurs individuels.

Les déchets nommés « encombrants » (hors Ordures Ménagères recyclables et non recyclables) sont collectés essentiellement dans les déchetteries fixes ou la déchetterie mobile.

Concernant la valorisation des ordures ménagères et des encombrants, la CCGPSL est regroupée avec 6 autres EPCI au sein du Syndicat Mixte Entre Pic Et Etang (SMEPE), qui, entre autre, est propriétaire (et délègue la gestion) du centre d'élimination et de valorisation énergétique par incinération à Lunel-Viel.

Les contrats gérés par le SMEPE permettent de traiter :

- par incinération les déchets ménagers non recyclables et les encombrants (usine OCREAL),
- par recyclage après tri dans des filières agréées Eco-Emballages les déchets des « bacs jaunes »,
- par recyclage le papier et le verre collectés dans les colonnes,
- par recyclage l'ensemble des déchets issus des « bas de quai » des 8 déchetteries (divers prestataires).

2- LA COLLECTE DANS LA COMMUNE

La collecte des déchets dans votre commune

Rappel : dans votre commune, la collecte des déchets s'organise de la façon suivante :

déchets non recyclables



bac vert *collectif*

collecté le :

**mardi
& vendredi**

déchets recyclables



bac jaune *collectif*

collecté le :

vendredi



Déchets non acceptés dans les bacs

(à déposer uniquement en déchetterie) :

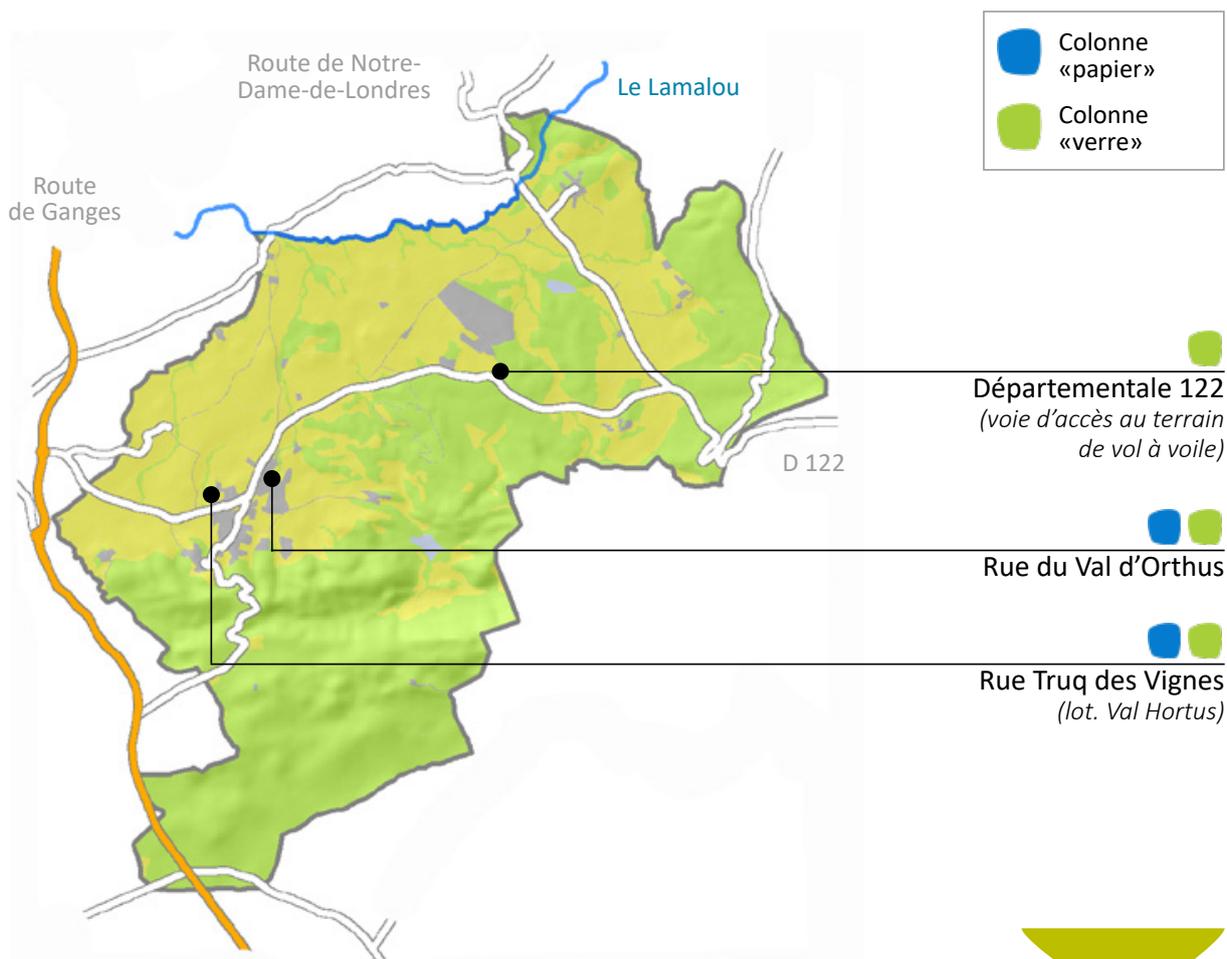
- tonte de gazon, feuilles, branchages, déchets verts
- bois, ferraille, encombrants

Guide du tri

Retrouvez toutes les informations sur le tri dans le Guide édité par la Communauté de communes, disponible sur demande (centre technique : 04 67 55 33 12) ou sur le site internet : www.cc-grandpicsaintloup.fr

Les points d'apport volontaire près de chez vous...

La carte de votre commune ci-dessous vous permet de localiser les différents points d'apport volontaire implantés près de votre domicile...



Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

25, allée de l'espérance
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières
T / 04 67 55 17 00 - F/ 04 67 55 17 01

Pôle Aménagement et préservation du territoire
avril 2019

Pour tout renseignement

www.cc-grandpicsaintloup.fr

Centre technique
intercommunal :

04 67 55 33 12
ou votre mairie



'Déchets'